

www.e-rara.ch

**Le parfait ioaillier ou histoire des pierreries ou sont amplement descrites
leur naissance, iuste prix, moyen de les cognoistre, et se garder des
contrefaites, facultez medecinales, et proprietiez ...**

Boodt, Anselmus de

A Lyon, 1644

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 1010

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-12490>

Privilege du roy.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

DES Priuilege du Roy.



O Y S par la Grace
de Dieu , Roy de
France & de Nauar-
re : A nos amez &
feaux Conseilliers
les Gens tenans nos
Cours de Parlemēt,
Maistrs des Reque-

stes Ordinaires de nostre Hostel, Baillifs,
Seneschaux, Prenoſts, leurs Lieutenans, &
à tous autres de nos Iuſticiers, & Officiers
qu'il appartiendra, Salut. Nostre cher &
bien-amé Iean Antoine Huguetan, Mar-
chand Libraire de nostre ville de Lyon
Nous a fait remonſtrer qu'il a recouuré
vn Liure intitulé *Anselme Boece à Boot,*
Medecin, de l'Histoire des Pierreries : Lequel
il desireroit faire imprimer pour l'vtilité
que le public en peut receuoir, s'il Nous
plaisoit de luy accorder nos Lettres sur ce
necessaires, afin qu'il se puisse rembour-
ser des frais qu'il luy conuient faire pour
l'Impression d'iceluy. A CES CAUSES,
& desirant le traiter fauorablement,
Nous luy auons permis & permettons
par

par ces Presentes d'imprimer, faire im-
primer, vendre & debiter en tous les lieux
de nostre obeyffance ledit Liure, en vne
seule, ou diuerses fois, en telles marges &
en tels caracteres, & autant de fois que
bon luy semblera, durant l'espace de huit
ans entiers & accomplis, à compter du
iour qu'il sera acheué d'imprimer pour la
premiere fois. Et faisons tres-expresses de-
fences à toutes personnes de quelque
qualité ou condition qu'elles soient, d'im-
primer, faire imprimer, vendre, ny distri-
buer en aucun lieu de nostre obeyffance
ledit liure, ou partie d'iceluy, ny d'en ex-
traire aucune chose pour le publier sous
d'autres noms, d'en emprunter le fron-
tispice, ou d'en desguiser le tiltre, sous pré-
texte d'augmentation, correction, fausses
marques, ou autrement, en quelque sorte
& maniere que ce soit, sans le consente-
ment de l'exposant, ou de ceux qui auront
son droict, à peine de trois mil liures d'a-
mende, payables par chacun des contre-
uenans, & applicables vn tiers à Nous, vn
tiers aux pauures enfermez de nostre vil-
le de Lyon, & l'autre tiers à l'exposant; de
confiscation des exemplaires contrefaits,
& tous despens, dommages & interests; à
condition qu'il sera mis deux exemplaires
en blanc dudit Liure en nostre Bibliothe-

que publique, & vn en celle de nostre tres-cher & Feal le sieur Segulier, Cheualier Chancelier de France, auant que de l'exposer en vente, à peine de nullité des Presentes: Du contenu desquelles Nous voulons que vous faciez iouyr plainemēt & paisiblement l'Exposant, & ceux auxquels il transportera son droict, sans qu'il leur soit fait ny donné aucun empeschement. Voulons aussi qu'en mettant au commencement, ou à la fin dudit Liure vn extrait des Presentes, elles soiēt tenuës pour deuëment signifiées, & que foy y soit adioustée, & aux copies collatiōnées par l'vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, comme à l'original. Mandons au premier nostre Huissier, ou Sergent sur ce requis de faire pour l'execution d'icelles tous exploicts necessaires, sans demander autre permission Nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & autres Lettres à ce cōtraires. CAR tel est nostre plaisir. Donnē à Paris, le 14. iour de Septembre, l'an de Grace 1643. Et de nostre regne le premier. Par le Roy en son Conseil, **C O N R A R T.** Et seellé du grand seel en cire iaune.

Acheuē d'imprimer le 4. Ianuier, 1644.

Et les Exemplaires fournis.